

# COMMISSION FUTSAL

**La Commission se réunit  
tous les Jeudis de 14H30 à 16H30**

**Réunion du Jeudi 17 Janvier 2019  
P.V. n° 17**

**Président** : M. Patrick FAUTRAD

**Secrétaire** : M. Roland ALLES

## INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

## ORDRE DU JOUR

- Traitement du courrier
- Traitement des feuilles de match
- Informations
- Rappel

## CORRESPONDANCE

- **ASC LE AS FUTSAL du 14.01.2019** : report de la rencontre ASC LE LAS FUTSAL / TOULON ELITE du 28.01.2019 ou 02.02.2019 au Cosc de Ste Musse à 10h00. Accord de la Commission.

## FORFAIT GENERAL DU FC SEYNOIS 1

Suite au P.V. N° 13 du Jeudi 6 Décembre où il était spécifié que seule l'équipe seynoise a été déclarée forfait général.

Le Comité de Direction du District du Var dans sa séance du 15.01.2019 décide à juste titre l'application de l'article 64 alinéa D des R.S. du District et déclare de ce fait également le **forfait général de l'équipe 2 du FC SEYNOIS à compter du 15.01.2019.**

*Ce forfait général intervenant lors de la phase « aller » du championnat, les matchs joués par cette équipe seront considérés comme n'ayant pas eu lieu. Les points et les buts pour ou contre ne seront pas pris en compte pour les équipes continuant à disputer l'épreuve (art. 64f des R.S. du District).*

## TIRAGE 1/4 de FINALE COUPE DU VAR FUTSAL

Tirage effectué par Mme Nathalie COGGIA, responsable du Secrétariat en présence des membres de la Commission.

***A jouer durant la semaine du 4 au 9 Février 2019  
Sur le terrain du club premier nommé***

- TOULON ELITE 2 / CSK VAL DES ROUGIERES
- SP. CLARET FUTSAL 1 / LA LONDE 1
- ISSOLE FUTSAL 1 / TOULON EST FUTSAL 1
- ASC LE LA FUTSAL / T. AV. SPORTIF 1

Les clubs recevants devront faire parvenir aux clubs adverses les convocations dans les délais.

## INFORMATION

Lors de la remise des ballons le Jeudi 06 décembre 2018, les clubs Futsal présents ont réitéré leur demande concernant les jeunes dans le Futsal. Cinq clubs répondent présent et la Commission, sous réserve que ces jeunes joueurs ou joueuses, soient licencié(e)s F.F.F., mettra en place des plateaux. Etant bien entendu que chaque club devra fournir un créneau d'une demi-journée.

Le Comité de Direction du District du Var aidera les clubs quant au prix de la licence, à savoir 5 euros par licence qui seront pris en charge par le District du Var.

Je vous demande de bien vouloir me confirmer par retour de mail votre engagement en stipulant les catégories dans lesquelles vous souhaitez évoluer.

## RAPPEL

**Il est rappelé aux clubs « hors Toulon » d'envoyer impérativement la planification des rencontres au District du Var.**

*Prochaine réunion  
Jeudi 22 Janvier 2019*

**Le Président : Patrick FAUTRAD  
Le Secrétaire : Roland ALLES**